

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

A une séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2014 à 19 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Rosa Borreggine Diane Dufour Flynn
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Julie Gratton
-----------------------	---------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 14^{ème} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2014 À 19 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Financement règlement d'emprunt
3. Retrait d'un avis disciplinaire employé 30010
4. Annulation résolution 382-06-2014 engagement contremaître voirie service des travaux publics et génie
5. Protocole d'entente Chambre de Commerce
6. Protocole d'entente Festival des Arts
7. Adjudications de soumissions : ponceaux rue de l'Église (2 dossiers)
8. Parole au public
9. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 10^{ème} jour du mois de juillet 2014.

JEAN BEAULIEU
Pour Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 390-07-2014 **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Financement règlement d'emprunt
3. Retrait d'un avis disciplinaire employé 30010
4. Annulation résolution 382-06-2014 engagement contremaître voirie service des travaux publics et génie
5. Protocole d'entente Chambre de Commerce
6. Protocole d'entente Festival des Arts
7. Adjudications de soumissions : ponceaux rue de l'Église (2 dossiers)
8. Parole au public
9. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 391-07-2014 **FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 22 juillet 2014 au montant de 910 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 55-2003, 210-2008, 211-2008, 60-2003, 61-2003, 62-2003, 509-2002, 362-98 et 401-2014. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

91 600 \$	2,64 %	22 juillet 2015
94 200 \$	2,64 %	22 juillet 2016
97 000 \$	2,64 %	22 juillet 2017
99 700 \$	2,64 %	22 juillet 2018
527 500 \$	2,64 %	22 juillet 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION 392-07-2014
FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Sauveur souhaite emprunter par billet un montant total de 910 000 \$:

Règlements d'emprunt no°	Pour un montant de \$
55-2003	508 400 \$
210-2008	37 500 \$
211-2008	10 200 \$
60-2003	21 400 \$
61-2003	3 400 \$
62-2003	9 200 \$
509-2002	49 400 \$
362-98	31 857 \$
401-2014	238 643 \$

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur avait, le 21 avril 2014, un montant de 31 857 \$ à renouveler sur un emprunt original de 55 663 \$ pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 362-98;

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 910 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 55-2003, 210-2008, 211-2008, 60-2003, 61-2003, 62-2003, 509-2002, 362-98 et 401-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 juillet 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	91 600 \$
2016	94 200 \$
2017	97 000 \$
2018	99 700 \$
2019	102 300 \$ (à payer en 2019)
2019	425 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Sauveur émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juillet 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 55-2003, 210-2008, 211-2008 et 401-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Saint-Sauveur emprunte 31 857 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 2 mois et 31 jours au terme original du règlement numéro 362-98.

RÉSOLUTION 393-07-2014
RETRAIT D'UN AVIS DISCIPLINAIRE EMPLOYÉ 30010

ATTENDU Que le 18 septembre 2013, la Ville de Saint-Sauveur imposait à l'employé 30010, du Service des travaux publics et génie, une mesure disciplinaire, soit cinq (5) jours de suspension sans solde tel que confirmé par la résolution 597-10-2013;

ATTENDU Que le 4 juin 2014, lors d'un comité de relation de travail, une entente est intervenue entre les parties syndicales et patronales pour régler le grief 2013-01 qui conteste la mesure disciplinaire imposée à l'employé 30010;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : le conseil municipal entérine l'entente intervenue concernant l'annulation de la suspension de cinq (5) jours ouvrables imposée à l'employé 30010, selon les conditions prévues à ladite entente.

RÉSOLUTION 394-07-2014
ANNULATION RÉSOLUTION 382-06-2014
ENGAGEMENT CONTREMAÎTRE VOIRIE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU La résolution 382-06-2014 retenant les services de Monsieur Alain Deslandes pour occuper le poste de contremaître voirie pour le service des travaux publics et génie;

ATTENDU Le désistement de Monsieur Deslandes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La résolution 382-06-2014 adoptée à l'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Sauveur le 16 juin 2014 soit annulée à toute fins que de droit.

RÉSOLUTION 395-07-2014

ENGAGEMENT DE CRÉDIT
CHAMBRE DE COMMERCE

Considérant que la mission de la Ville prévoit, entre autres, l'instauration de mesures visant à favoriser le développement économique et social de sa communauté en établissant des conditions pour apporter un soutien à la Chambre de Commerce;

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;

Considérant que la partie assumée par la Ville de Saint-Sauveur est de l'ordre de 375 000 \$ annuellement sur une période de dix (10) ans;

En conséquence, il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu que la Ville de Saint-Sauveur approuve l'engagement de crédit d'un montant total de 3 750 000 \$ réparti sur 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Entente Chambre de Commerce ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la municipalité à signer l'entente à intervenir le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la municipalité.

RÉSOLUTION 396-07-2014
PROTOCOLE D'ENTENTE
CHAMBRE DE COMMERCE

ATTENDU Le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour encadrer le financement octroyé par la Ville à cet organisme;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE Monsieur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur lorsque toutes les autorisations gouvernementales auront été reçues par la Ville.

RÉSOLUTION 397-07-2014
ENGAGEMENT DE CRÉDIT
FESTIVAL DES ARTS

Considérant que le Festival est responsable d'un événement culturel d'envergure qui se tient annuellement sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et le Festival des Arts de Saint-Sauveur pour assurer la pérennité de cet événement culturel important pour sa population et les entreprises de la Ville;

Considérant que la partie assumée par la Ville de Saint-Sauveur est de l'ordre de 40 000 \$ annuellement sur une période de dix (10) ans;

En conséquence, il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu que la Ville de Saint-Sauveur approuve l'engagement de crédit d'un montant total de 400 000 \$ réparti

sur 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Entente Festival des Arts ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la municipalité à signer l'entente à intervenir le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la municipalité.

RÉSOLUTION 398-07-2014
PROTOCOLE D'ENTENTE
CHAMBRE DE COMMERCE

ATTENDU Le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et le Festival des Arts de Saint-Sauveur pour encadrer le financement octroyé par la Ville à cet organisme;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE Monsieur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et le Festival des Arts de Saint-Sauveur lorsque toutes les autorisations gouvernementales auront été reçues par la Ville.

RÉSOLUTION 399-07-2014
OUVERTURE DE SOUMISSIONS
PONCEAU 438 DE L'ÉGLISE

ATTENDU Les demandes de soumissions par invitation pour le remplacement du ponceau au niveau du 438 de l'Église;

ATTENDU : Les soumissions reçues présentées par :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Les Excavations Gilles St-Onge inc	38 151,28 \$
Daniel Fillion Excavation inc	62 822,34 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc	65 122,99 \$
David Riddell Excavation	67 462,16 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs Équipe Laurence en date du 9 juillet 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 38 151,28 \$ incluant les taxes, présentée par Les Excavations Gilles St-Onge inc est acceptée pour le remplacement du ponceau au 438 de l'Église et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 400-07-2014

OUVERTURE DE SOUMISSIONS
PONCEAU 156 DE L'ÉGLISE

ATTENDU Les demandes de soumissions par invitation pour le remplacement du ponceau au niveau du 156 de l'Église;

ATTENDU : Les soumissions reçues présentées par :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Daniel Filion Excavation inc	48 620,06 \$
David Riddell Excavation	53 430,15 \$
Les Excavations Gilles St-Onge inc	59 057,87 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc	59 497,55 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs Équipe Laurence en date du 9 juillet 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 48 620,06 \$ incluant les taxes, présentée par Daniel Filion Excavation inc est acceptée pour le remplacement du ponceau au 156 de l'Église et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 401-07-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire